

CONVOCACTION

Le 8 avril 2021, le Maire de La Ferrière-Aux-Etangs a convoqué le Conseil Municipal en réunion ordinaire pour le 14 avril 2021 à 20 heures au lieu habituel des séances.

Ordre du jour

- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020
- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
- Vote du taux des impôts
- Vote du budget communal 2021
- Subventions 2021
- Droit de préemption
- Approbation de l'acte constitutif du groupement de commande pour l'achat d'énergies coordonné par le Territoire d'Energie Orne (Te61)
- Tarif de location de l'annexe de la salle paroissiale
- Questions diverses

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 14 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de La commune de La Ferrière Aux Etangs, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Vincent BEAUMONT, Maire.

Présents : Dominique GOURDOU, Betty GUÉRIN, Jean-Philippe BLANCHARD, Laurence LALÈS, Adjoint, Joseph COLIN, Monique POUPIN, Jean-Marc RAOULT, Sylvie LBOUGRE, Flora BOURBAN, Laurence GOSSELIN, Karine ÉMERY-VALOI, Stéphane LUCAS, Luc GUILLEMINE, Dimitri LESAGE, Chantal GOUAULT, Thierry OLIVIER

Absents représentés : Jean-Louis MARIE et Caroline DELÉPINE représentés par Chantal GOUAULT et Thierry OLIVIER

Absent : /

Conformément à l'article 29 du Code Municipal Karine EMERY-VALOI a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

19

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Joseph COLIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Vincent BEAUMONT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		246 084.41	232 249.91			13 834.50
Opérations de l'exercice	1 190 531.59	1 257 168.36	746 397.51	1 234 208.88		554 448.14

TOTAUX	1 190 531.59	1 503 252.77	978 647.42	1 234 208.88		568 282.64
Résultats de clôture		312 721.18		255 561.46		568 282.64
Restes à réaliser				60 192.00		60 192.00
TOTAUX CUMULES	1 190531.59	1 503 252.77	978 647.42	1 294 400.88		628 474.64
RESULTATS DEFINITIFS		312 721.18		315 753.46		628 474.64

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

20

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2020**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2020** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2020** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

21

Etat II.2 du Compte de Gestion					
	Résultat à La clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement en 2020	Résultats 2020	Solde des RAR de l'exercice 2020	Résultat à la clôture de l'exercice 2020
Investissement	-232 249.91		487 811.37	60 192.00	315 753.46
Fonctionnement	246 084.41	0.00	66 636.77		312 721.18
TOTAL	13 834.50	0.00	554 448.14	60 192.00	628 474.64

Le Conseil Municipal,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en

investissement) et que celui-ci doit en priorité couvrir le besoin en financement (déficit) de la section d'investissement,
 Conformément aux articles L.2311-5 et L.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats,
 Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	312 721.21
Affectation obligatoire à la couverture de l'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	0.00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	0.00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	312 721.18
Total affecté au C/1068 :	0.00
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
LES SOMMES SUIVANTES SONT A REPORTER AU BP 2020	
En recette d'investissement, compte 1068	0.00
En dépense d'investissement, ligne RI001 (pour information, affectation règlementaire non soumise au vote)	255 561.46
En recette de fonctionnement, ligne RF002	312 721.18

VOTE DU TAUX DES IMPÔTS 2021

22

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Communale que l'année 2021 constitue une année de mise en œuvre de réformes en fiscalité directe locale avec la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.
 Pour les communes, la compensation se traduit par un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB). Ce transfert suppose que les communes votent un taux de la TFB égal à la somme du taux communal de la TFB (20.04 %) et du taux départemental de la TFB 2020 (27.07%).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition pour 2021 comme suit :

- Taxe foncière propriétés bâties 47.11%
- Taxe foncière propriétés non bâties 38.52%

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2021

23

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, d'adopter le budget primitif de l'exercice 2021 tel que présenté et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement : 1 597 650.18 €
- section d'investissement : 1 099 011.46 €

SUBVENTIONS 2021

Amicales des Mines	4 800.00
Subvention exceptionnelle	500.00
Ass.des Jeunes (Tennis de table)	600.00
Collège Charles Léandre - Galerie	800.00
Ancien d'A.F.N/U.N.C	170.00
Club de l'Amitié	300.00

Amicales cyclotouristes	350.00
Comité d'Animation	2 800.00
Subvention °exceptionnelle	175.00
Ass.sportive du collège	700.00
Gymnastique volontaire	300.00
Amis du Mont Brûlé	1 000.00
Club de modélisme du Bocage	400.00
Subvention exceptionnelle	100.00
Tennis	2 100.00
Comité d'échange Bellou-Saires La Ferrière – La Coulonche	915.00
Le Savoir et le Fer	1 200.00
A.R.O.L	500.00
Société de chasse	800.00
Subvention exceptionnelle	500.00
Marche Nordique des Minières	250.00
CLIC du Bocage	150.00
Enduro Moto Team	300.00
Soleil de justice	100.00
Fondation Patrimoine	150.00
Femmes sapeurs-pompiers de Flers	150.00
Les Resto du Cœurs	250.00
Solidarité Bocage	250.00
Banque Alimentaire de l'Orne	250.00
Secours Catholique	250.00
Secours Populaire de Flers	250.00

APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENERGIE COORDONNE PAR LE TERRITOIRE D'ENERGIE ORNE (Te61)

24

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
 Vu des articles L.2113-6 à L.2113-8 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
 Vu la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010, dite loi NOME, portant nouvelle organisation du marché de l'électricité ;
 Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de La Ferrière Aux Etangs d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
 Considérant qu'eu égard à son expérience le Territoire d'Energie Orne (Te61) entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents ;
 Considérant la délibération tarifaire du Comité Syndical en date du 13 décembre 2018 relative à l'adhésion des collectivités au groupement d'achat d'énergies.

Après en avoir délibéré :

Article 1^{er} : approuve les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies, annexé à la présente délibération ;

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : autorise le Président du Territoire d'Energie Orne (Te61), en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de La Ferrière Aux Etangs.

Article 4 : donne mandat au coordonnateur pour collecter les données de consommation auprès notamment des distributeurs et fournisseurs ;

Article 5 : décide de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante.

TARIF DE LA LOCATION DE L'ANNEXE DE LA SALLE PAROISSIALE

25

Tarif unique	H.T	T.V.A	T.T.C
	4.17	0.83	5.00

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 19 mai 2021 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22 heures 20.

Signature des membres présents :